



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

30 mai-30 juin 2023

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rouven **Klein** (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2024

[Point 3 a)]

Programme 27

Activités administratives financées en commun

1. À sa 17^e séance, le 12 juin 2023, le Comité a examiné le programme 27 (Activités administratives financées en commun) (projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022) [A/78/6 (Sect. 31)].
2. Le Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), la Présidente du Corps commun d'inspection et la Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ont présenté le programme et ont répondu aux questions posées par le Comité lors de l'examen de celui-ci.

Débat

3. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à l'ensemble des représentantes et représentants de la CFPI, du Corps commun d'inspection et du CCS et les ont remerciés pour leur présentation exhaustive du plan-programme. Des délégations ont par ailleurs fait part de leur volonté d'appuyer l'avancement des travaux menés par ces trois entités.
4. En ce qui concerne la CFPI, une délégation a remercié la Commission pour son important travail de préservation et d'amélioration des conditions d'emploi du personnel des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, qui faisait face à des défis dans l'ensemble du système, engendrés par un marché mondial

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 août 2023)



de l'emploi en constante évolution. Elle l'a notamment félicitée pour les résultats obtenus récemment au sujet du nouveau cadre de congé parental, au titre duquel les parents, quel que soit leur sexe, auront droit à un congé avec traitement de plus longue durée et qui rapprochera les femmes des hommes en matière d'égalité professionnelle, tout en permettant une plus grande flexibilité dans un environnement de travail en évolution rapide. D'aucuns se sont également félicités des efforts déployés par la CFPI pour renforcer le système de gestion des ressources humaines et veiller à ce que ce dernier soit cohérent, efficace et étroitement aligné sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation, tels que la promotion de la diversité géographique et le rajeunissement de la main-d'œuvre, ainsi que la prise en compte rigoureuse des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats, selon le cas. Une autre délégation a exprimé sa gratitude pour les efforts consentis par la CFPI afin de promouvoir la diversité géographique et le rajeunissement de la main-d'œuvre. Il a été noté que le budget de la CFPI avait été revu à la baisse du fait des conclusions tirées par le Réseau Finances et budget, et l'on s'est inquiété des contraintes financières qui pèseraient sur la Commission en 2024. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle il n'avait pas été tenu compte de la proposition de la CFPI relative à la création d'un poste de juriste de classe P-4 pour 2024, qui avait également été proposée l'année précédente. Le Président a rappelé au Comité ses modalités de travail et a précisé que les questions relatives aux ressources relevaient du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission.

5. S'agissant du résultat escompté pour 2024 figurant dans le tableau de mesure des résultats relatif au résultat 1 (tableau 31.2), à savoir que les données sont encourageantes concernant la capacité d'attirer et de retenir des fonctionnaires, en particulier des femmes, dans les lieux d'affectation difficiles classés D et E, une question a été posée sur ce que l'on entendait par « données encourageantes ».

6. En ce qui concerne le Corps commun d'inspection, une délégation a exprimé son soutien à cette robuste entité, qui contrôlait l'efficacité des services et le bon emploi des fonds de l'Organisation et apportait un point de vue indépendant visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les entités des Nations Unies. Il a été noté qu'une meilleure information pour la prise de décisions par les organes délibérants ainsi qu'une amélioration de l'efficacité, de l'efficacité, de la coordination et de la collaboration étaient cruciales pour les entités des Nations Unies, et que le Corps commun jouait un rôle essentiel pour ce qui était d'atteindre ces objectifs, du fait notamment qu'il était le seul organe externe et indépendant autorisé à mener des inspections, des évaluations et des enquêtes dans tout le système des Nations Unies. On s'attendait dès lors à ce que le niveau des ressources requises pour ses travaux reflète cette importance, comme l'avait expliqué l'Assemblée générale dans sa récente résolution. La délégation a salué le plan du Corps commun d'inspection pour 2024, en particulier l'accent mis sur sa capacité à assurer un suivi efficace de l'acceptation et de l'application de ses recommandations. Une autre délégation a noté que le Réseau Finances et budget avait réduit le budget du Corps commun pour 2024, reconnaissant toutefois que le mandat de celui-ci avait été pris très au sérieux. La même délégation a souligné qu'elle veillerait à appuyer le budget complet du Corps commun, conformément à ce que déciderait l'Assemblée générale.

7. En ce qui concerne le paragraphe 31.42, portant sur le résultat 2, intitulé « une plus large acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection », il a été noté que le travail effectué dans le cadre du programme en 2022 avait contribué à ce que 74 % des recommandations du Corps commun soient acceptées par les organisations participantes, ce qui avait permis d'atteindre la cible fixée. L'objectif visé passant à 76 % pour 2024, une délégation a demandé des éclaircissements sur la

manière dont ce résultat bien spécifique avait pu être fixé et sur ce qui devrait être fait pour l'atteindre. Dans le même temps, on a fait remarquer que la figure 31.V montrait que la disponibilité des examens reportés de l'année précédente (résultat annuel) n'avait été que de 50 % en 2022, alors que le résultat escompté pour 2023 et 2024 était de 100 %, un écart qui a suscité des interrogations. Des éclaircissements ont par ailleurs été demandés au sujet de la stratégie pour 2024, en particulier du paragraphe 31.30 d), où il est expliqué que le Corps commun d'inspection élaborera et mettra en place des plateformes efficaces pour le partage des bonnes pratiques et des connaissances dans les différents domaines thématiques de ses travaux, y compris les pratiques novatrices adoptées et les connaissances institutionnelles acquises pendant la pandémie.

8. Pour ce qui est du CCS, une délégation a exprimé son soutien au travail crucial que celui-ci accomplissait en vue de renforcer les capacités du système multilatéral et de lui donner davantage de moyens pour mener à bien tous les aspects des activités qu'il réalisait à l'échelle mondiale dans les domaines du développement durable, des droits humains, de l'action humanitaire et de la paix, ainsi que pour mobiliser les moyens collectifs des organismes des Nations Unies afin que ceux-ci s'acquittent efficacement des mandats qui leur étaient confiés. On s'est notamment félicité des efforts déployés dans les domaines suivants : mise en place de changements systémiques par l'amélioration des données, de l'analyse et de la communication ; innovation et transformation numérique ; analyse prévisionnelle stratégique ; renforcement de la priorité donnée aux résultats ; instauration d'une culture de travail qui simplifie et encourage la collaboration. À cet égard, la question a été posée de savoir comment les travaux du CCS s'inscrivaient dans le processus d'établissement d'une ONU 2.0.

9. S'agissant du résultat escompté pour 2024 figurant dans le tableau de mesure des résultats relatif au résultat 1 (tableau 31.20), à savoir l'amélioration de l'accès des organismes des Nations Unies et des États Membres à un plus grand volume de données financières concernant l'ensemble du système et l'amélioration des fonctionnalités ayant trait à l'analyse interactive des données aux fins d'une prise de décision efficace et fondée sur des données probantes, des éclaircissements ont été demandés sur ce que l'on entendait par « amélioration de l'accès ».

10. Une autre délégation s'est félicitée des efforts que déployait en permanence le CCS pour soutenir la mise en œuvre effective des priorités des Nations Unies et a salué le travail de grande envergure réalisé en vue de : a) favoriser l'innovation dans les méthodes de travail ; b) améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité ; c) donner la priorité à la gestion des risques ; d) mettre à profit la transformation numérique aux fins de l'amélioration de la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies. La délégation a souligné le rôle important joué par le CCS à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La page Web du CCS consacrée aux données a été décrite comme dynamique et interactive, s'agissant notamment des objectifs de développement durable, et le fait que le site Web du Conseil soit utilisé pour la présentation de données a été particulièrement apprécié. La délégation a en outre félicité le CCS pour la mise à disposition de cet outil, qui était particulièrement accessible et facilitait la désagrégation et le filtrage des données à des fins d'analyses personnalisées. À cet égard, des informations supplémentaires ont été demandées pour expliquer la valeur d'une plateforme en ligne dynamique pour les utilisateurs. Tout en saluant le travail du CCS, une délégation a demandé pourquoi les questions ayant trait au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux abus sexuels n'avaient pas été abordées en 2023 et incluses dans l'examen du budget pour 2024.

11. Une délégation a exprimé son soutien au programme et souligné qu'il ne faisait aucun doute que d'importants travaux étaient menés à bien dans le système des Nations Unies par la CFPI et le Corps commun d'inspection, en particulier, ainsi que par le CCS. La délégation a souligné l'appel traditionnel lancé au CCS pour qu'il poursuive ses travaux sur la base des mandats établis et a rappelé, s'agissant des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, que le Comité avait réaffirmé la nécessité pour l'Assemblée de prier le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de veiller à ce que les activités du Conseil soient conformes aux mandats établis par les organes intergouvernementaux. Pour 2024, il a été constaté que le programme de travail ne contenait pas une seule référence au multilinguisme, question sur laquelle le Comité avait pourtant de nouveau insisté et qui était l'une des valeurs essentielles et fondamentales du système des Nations Unies. Dans ce contexte, des questions ont été posées sur les mesures qu'avait prises le CCS pour promouvoir le multilinguisme et sur la raison pour laquelle aucune information à ce sujet ne figurait dans le programme de travail pour 2024.

12. Une autre délégation s'est dite particulièrement satisfaite du travail effectué par le CCS pour renforcer la collaboration, l'harmonisation et la coordination dans le système des Nations Unies. Soulignant l'importance vitale du multilinguisme pour les activités de l'Organisation, celle-ci a toutefois demandé que l'on s'attelle à réduire l'écart existant entre l'anglais et les cinq autres langues officielles. La délégation s'est en outre déclarée très préoccupée par la question de la représentation géographique et a demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour accroître le nombre de représentantes et représentants des pays sous-représentés, l'objectif étant que le personnel soit inclusif et diversifié.

Conclusions et recommandations

13. **Le Comité a salué le travail fait par la CFPI, a pris note du rôle essentiel joué par la Commission qui aidait les organismes membres à exécuter leur mandat en créant des conditions d'emploi propres à attirer et à retenir du personnel, la ressource la plus précieuse des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, et a souligné la nécessité pour le secrétariat de la Commission de disposer de compétences juridiques.**

14. **Le Comité s'est félicité que la CFPI prévoie d'axer ses travaux, en 2024, sur l'ajout de la diversité des effectifs au Cadre de gestion des ressources humaines, qui avait été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/273 sur les organisations appliquant le régime commun, ainsi que sur les normes de conduite.**

15. **Le Comité a salué le travail fait par le Corps commun d'inspection et a rappelé l'engagement de longue date de celui-ci de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies.**

16. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Conseil des chefs de secrétariat à poursuivre l'action qu'il menait pour promouvoir l'exécution à l'échelle du système des mandats consistant à assurer l'efficacité, en particulier pour ce qui était de la mise en œuvre du Programme 2030.**

17. **Le Comité a également recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de continuer à favoriser une approche coordonnée du multilinguisme, qui était une valeur fondamentale du système des Nations Unies, conformément aux résolutions de l'Assemblée sur la question.**

18. Le Comité a réaffirmé la nécessité pour l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de veiller à ce que les activités et initiatives soient conformes aux mandats établis par les organes intergouvernementaux.

19. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Conseil des chefs de secrétariat à poursuivre l'action qu'il menait pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et toutes les autres formes d'inconduite et de harcèlement.

20. Le Comité a également recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à veiller à la transparence et à l'application du principe de responsabilité dans les procédures budgétaires établies pour l'accord de partage des coûts entre les entités représentées dans le Réseau Finances et budget.

21. Le Comité a en outre recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 27 (Activités financées en commun) du projet de budget-programme pour 2024.
